
NOVEMBRE 2019

-

**Politique
d'engagement**

Dans son dialogue avec les entreprises, Mansartis cherche à promouvoir l'amélioration des pratiques extra-financières.

Avec cet objectif Mansartis a mis en place 3 pratiques :

1. Participer à des actions et promotions collectives des meilleures pratiques extra-financières. A ce titre, Mansartis est devenu, en 2018, signataire des PRI. Par ailleurs, Mansartis est membre de l'AFG qui, en partenariat avec le FIR, cherche à promouvoir les bonnes pratiques RSE auprès des entreprises.
2. Inciter les entreprises, dans lesquelles les fonds **Mansartis Amérique**, **Mansartis Asie**, **Mansartis Europe**, **Mansartis Japon** et **Mansartis Ternativ** sont investis, à améliorer leur politique et pratique RSE en engageant un dialogue direct avec elles. Cette volonté de dialogue autour des enjeux ESG passe par l'envoi systématique, une fois par an, d'un formulaire à l'ensemble des sociétés en portefeuille. Ce formulaire leur demande de répondre à des questions d'ordre général sur leur prise en compte des critères ESG dans leurs activités.

Mansartis est conscient que compte tenu de la taille des actifs concernés peu de sociétés se sentiront obligées de fournir une réponse. Mais nous sommes convaincus que c'est par la multiplication de ce type de démarche, que les investisseurs réussiront à terme, à améliorer les pratiques RSE des entreprises.

3. Mansartis est un gérant de conviction qui rencontre, discute, et parfois challenge les managements des entreprises dans lesquels nous investissons ou pensons investir. Dans les cas spécifiques de **Mansartis Amérique**, **Mansartis Asie**, **Mansartis Europe**, **Mansartis Japon** et **Mansartis Ternativ**, l'équipe de gestion, à l'occasion de rendez-vous avec les managements, évoque avec eux les enjeux de la Responsabilité Sociale des Entreprises. Ils les encouragent notamment, mais pas exclusivement à :
 - Mettre en place un département RSE lorsque ce dernier n'existe pas encore,
 - Mettre en place une politique environnementale,
 - A publier des données relatives à la prise en compte de critères ESG dans leur activité,
 - etc.